

Rétractation de Takieddine : Michèle Marchand a été incarcérée

PAR FABRICE ARFI, KARL LASKE, YANN PHILIPPIN ET ANTTON ROUGET
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 19 JUIN 2021



“Mimi” Marchand photographiée à l’Elysée, le 15 novembre 2017. © Ludovic Marin / AFP

La papesse de la presse *people* et confidente de plusieurs couples présidentiels (les Sarkozy et les Macron), Michèle Marchand, surnommée «Mimi», a été placée en détention, vendredi 18 juin, dans l’un des volets du scandale des financements libyens.

C’est l’un des personnages les plus discrets et les plus puissants du monde politico-médiatique français. La papesse de la presse *people* et confidente de plusieurs couples présidentiels (les Sarkozy et les Macron), Michèle Marchand, surnommée «Mimi», a été placée en détention, vendredi 18 juin, dans l’un des volets du **scandale des financements libyens**, selon plusieurs sources.

La femme d’affaires, qui dirige l’agence photographique Bestimage, a été incarcérée après avoir violé son contrôle judiciaire dans l’affaire de la fausse rétractation de l’intermédiaire Ziad Takieddine, en marge du dossier Sarkozy-Kadhafi.



“Mimi” Marchand photographiée à l’Elysée, le 15 novembre 2017. © Ludovic Marin / AFP

Michèle Marchand avait été **mise en examen**, le 5 juin dernier, avec quatre personnes, pour « subornation de témoin » et « association de malfaiteurs », et placée sous contrôle judiciaire. C’est la violation de

son contrôle judiciaire, qui lui interdisait notamment de rencontrer plusieurs personnes mises en cause ou liées à l’enquête, qui vaut à Mimi Marchand d’être aujourd’hui incarcérée.

Les modalités exactes de la violation de son contrôle judiciaire sont à cette heure encore imprécises et l’identité de la personne avec laquelle Michèle Marchand est entrée en contact, alors que cela lui était interdit par les juges, n’a pas été rendue publique.

L’avocate de Mimi Marchand n’était pas joignable dans l’immédiat, vendredi soir.

Avant ce nouveau rebondissement, M^c Caroline Toby avait toutefois indiqué, sur le fond du dossier, « *ne souhaiter faire aucune déclaration, hormis le fait que [s]a cliente conteste fermement les faits qui lui sont reprochés* ».

Mediapart republie ci-dessous une enquête du 7 juin dernier sur la fausse rétractation de Takieddine, affaire dans l’affaire des financements libyens, devenue une bombe à retardement pour tout le clan Sarkozy.

Si la justice a qualifié la rétractation de Ziad Takieddine dans l’affaire Sarkozy-Kadhafi de « subornation de témoin » et d’« association de malfaiteurs » présumées, c’est qu’elle a été, d’après le soupçon des enquêteurs et des juges, un travail collectif.

À ce jour, cinq personnes ont été **mises en examen**, dont la principale d’entre elles est la femme d’affaires Michèle Marchand, dite «Mimi», patronne de l’agence Bestimage, souvent présentée comme la papesse de la

presse *people*. Mais d'autres protagonistes de l'affaire – et non des moindres – semblent désormais dans le radar des enquêteurs.



Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron, le 19 mai 2021, au Stade de France, pour la finale de la Coupe de France de football. © FRANCK FIFE / AFP

Comme ses quatre complices présumés, Mimi Marchand a en effet reçu, samedi 5 juin, l'interdiction de rencontrer l'ancien président Nicolas Sarkozy, son avocat, M^e Thierry Herzog, ainsi que le directeur de *Paris Match* et du *Journal du dimanche*, Hervé Gattegno, selon les termes du contrôle judiciaire.

Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog ont été condamnés en mars dernier pour « corruption » dans une autre affaire, le **dossier Bismuth** – ils ont fait appel du jugement.

Sollicités par Mediapart pour réagir aux derniers développements de l'affaire de la rétractation de Takieddine, Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog et Hervé Gattegno n'ont pas donné suite avant la publication de cet article.

La justice semble donc désormais considérer que les trois hommes sont susceptibles d'être interrogés à leur tour et d'avoir des explications à donner. Les mis en cause ont aussi l'interdiction de se voir entre eux et de rencontrer l'intermédiaire Ziad Takieddine.

Selon des informations de Mediapart, les juges disposent par ailleurs d'écoutes téléphoniques laissant apparaître que Mimi Marchand aurait rencontré Nicolas Sarkozy sur ce dossier et que l'ancien président aurait fait espérer un contrat à la femme d'affaires par le biais du groupe hôtelier Accor, dont il est l'un des administrateurs.

Contactée, l'avocate de Michèle Marchand, M^e Caroline Toby, a indiqué « *ne souhaiter faire aucune déclaration, hormis le fait que [s]a cliente conteste fermement les faits qui lui sont reprochés* ».

L'affaire de la rétractation de Ziad Takieddine constitue un nouveau volet explosif du scandale des financements libyens, pour lequel Nicolas Sarkozy est déjà quatre fois mis en examen, notamment pour « corruption » et « association de malfaiteurs ».

Cette affaire dans l'affaire, qui avait été révélée en **novembre** et **avril** derniers par Mediapart, porte sur les tractations (y compris financières) ayant présidé fin 2020 à l'étrange revirement de l'intermédiaire Ziad Takieddine, l'un des principaux accusateurs de Nicolas Sarkozy dans **l'affaire libyenne**, qui, subitement, s'est mis à dédouaner l'ex-chef de l'État, lui offrant un boulevard médiatique pour mettre en cause le dossier.

Des promesses financières, mais aussi quelques versements d'argent, ont été d'ores et déjà établis en direction de l'homme d'affaires franco-libanais, actuellement en fuite au Liban, au moment où il a modifié sa version des faits dans *Paris Match* et sur BFM d'abord, puis dans une déclaration écrite devant notaire, en décembre. D'où les mises en examen intervenues pour « subornation de témoin », qui supposent que la rétractation n'était pas sincère mais **manipulée**.

Un événement largement médiatisé qui n'en était en réalité pas un, l'enquête judiciaire (qui repose par ailleurs sur de nombreux documents) ayant démontré depuis l'inanité du revirement de Takieddine.



Michèle Marchand, dite "Mimi", le 22 avril 2017 au Touquet. © Eric Fefenberg / AFP

Dans la chaîne de complicités présumées aujourd'hui mise au jour par la justice, la patronne de Bestimage, Michèle Marchand, est suspectée d'avoir géré la partie communication. Un escroc déjà condamné par le passé, Noël Dubus, est soupçonné pour sa part

d'avoir établi le contact initial avec Takieddine ; il a en outre reconnu des versements aux avocats de l'intermédiaire.

Un communicant ayant travaillé pour Nicolas Sarkozy en 2012, Arnaud de la Villesbrunne, et le marchand de biens Pierre Reynaud auraient, quant à eux, établi des factures et virements en direction de Noël Dubus ayant pu servir au financement de l'opération – leurs avocats respectifs affirment qu'ils sont totalement étrangers aux faits reprochés par la justice.

Lui aussi placé en garde à vue, le journaliste de *Paris Match* François Delabarre, auteur de la première interview publiée le 12 novembre, est pour sa part ressorti libre de son interrogatoire. D'après l'enquête, ce serait avec le directeur de *Paris Match*, Hervé Gattegno, que Michèle Marchand et ses équipes auraient traité de la réalisation de l'entretien avec Takieddine.

Le fait que la rétractation de l'intermédiaire ait pris place dans les colonnes de *Paris Match* pose d'ailleurs question: l'hebdomadaire est propriété du groupe Lagardère, dont Nicolas Sarkozy est membre du conseil de surveillance.

Alors qu'elle avait nié précédemment toute implication dans cette affaire, Mimi Marchand a, depuis, confirmé être allée à Beyrouth, où elle y a rencontré Noël Dubus, pour s'occuper de l'opération.

Avant de changer de version, elle affirmait à Mediapart que Sébastien Valiela, un photographe qui travaille régulièrement pour son agence, avait rencontré fortuitement Takieddine alors qu'il se trouvait à Beyrouth pour « un sujet paparazzi sur Carlos Ghosn [l'ancien patron de Renault – ndlr] ». Et que Valiela « avait eu Gattegno » et qu'il lui avait « tout de suite envoyé un journaliste ».

L'histoire semble aujourd'hui différente puisque Mimi Marchand est suspectée d'avoir elle-même coordonné la publication, en y ajoutant un volet vidéo, tourné à la va-vite, sur le front de mer à Beyrouth. Petit film qui sera diffusé la veille de la sortie de *Paris Match*, le 11 novembre, sur l'antenne de BFMTV.

«*Je confirme que ce n'est pas vrai*, déclare alors Takieddine sur cette vidéo. *M. Sarkozy n'a pas eu un financement libyen pour la campagne présidentielle, ni M. Kadhafi ne pouvait le faire (sic) car il ne le faisait jamais (re-sic).*»

Nicolas Sarkozy publiait le jour même un communiqué sur sa page Facebook se félicitant de la rétractation : «*La vérité éclate enfin*, écrivait-il. *Le principal accusateur reconnaît ses mensonges. Jamais il ne m'a remis d'argent, jamais il n'y a eu de financement illégal de ma campagne de 2007.*»

Il annonçait aussi qu'il demandait à son avocat M^e Thierry Herzog de «*déposer une requête de démise en examen*» et d'«*engager une procédure pour dénonciation calomnieuse*» contre Takieddine. En outre, il appelait à ce «*que les autorités judiciaires fassent la lumière sur les graves accusations portées quant à l'impartialité de certains magistrats.*»

Dans la vidéo de BFM, Takieddine accusait le juge Serge Tournaire (aujourd'hui en poste à Nanterre) de lui avoir «*fait dire des propos qui sont totalement contraires aux propos [qu'il a] dits* ». Et dans *Paris Match*, il déclarait avoir dit aux juges «*ce qu'ils voulaient entendre* » par «*peur* » : «*J'ai compris que tout ce qui les intéressait, c'était de décrocher la médaille : détruire Sarkozy ! Et qu'ils allaient me tuer à petit feu pour arriver à leur objectif*», précisait-il.

Persuadé d'avoir obtenu le Graal dans l'affaire libyenne, qui vaut aussi à plusieurs anciens ministres d'être mis en examen (Brice Hortefeux, Claude Guéant et Éric Woerth), Nicolas Sarkozy déclenchait parallèlement une vague d'interventions en sa faveur de ses proches dans différents médias et l'Assemblée nationale. Le 12 novembre, le parti Les Républicains dénonçait ainsi un «*acharnement* » judiciaire contre l'ancien président et «*la partialité d'une instruction* » qui aurait «*fragilisé la démocratie*».

Mais «*l'opération Takieddine* » ne s'est pas arrêtée là. Fin décembre, *Paris Match* publiait de nouveau un article faisant état cette fois-ci de la rétractation écrite devant notaire de l'intermédiaire. Une photo non créditée – ce qui est rare pour l'hebdomadaire – de Ziad Takieddine paraphant cette rétractation ouvrait

le reportage, signé par Hervé Gattegno et François Delabarre, sous le titre : «*Takieddine accuse ses juges*».

S'il ne fait aucun doute que Takieddine a bien signé ce document – la photo est là pour en attester –, la justice semble avoir des doutes aujourd'hui sur l'auteur du document, qui pourrait ne pas être... Takieddine.

De fait, entendu quelques semaines plus tard à Beyrouth par les deux juges de l'affaire libyenne, Ziad Takieddine a déclaré que ses propos avaient été «*déformés*» par *Paris Match*. «*Je ne confirme pas ces propos qui ont été mal tournés par le journaliste. N'oubliez pas que Paris Match appartient à un ami de Sarkozy*», avait-il confié.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.